

**FOLIO 84**

**COMMUNE DE CESSY**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**  
**SEANCE DU 7 JUILLET 2022**  
**PROCES - VERBAL**

Nombre de membres  
Afférents au Conseil : 11  
En exercice : 11  
Présents : 7  
Absents : 4  
Votants : 10  
Date de convocation : 30 juin 2022  
Date d'affichage : 30 juin 2022

Le 7 juillet deux mille vingt-deux à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 30 juin 2022 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

**Présents** : Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme TEXIER Marjorie, Mme MIRAILLET Chantal, Mme MAILLARD Monique, Mme LEVRIER Séverine

**Absents excusés** : M. Christophe BOUVIER

Mme ROBILLARD Marine donne procuration à Mme COTTRON Marie  
Mme SALAUN Bénédicte donne procuration à Mme VIPREY Serenella  
Mme BOUIN Danielle donne procuration à Mme TEXIER Evelyne.

**Secrétaire de séance** : Mme COTTRON Marie.

**DELIBERATIONS**

**1- Approbation du compte-rendu de la séance du 7 avril 2022**

*Rapporteur : Serenella VIPREY*

Madame VIPREY, Présidente de séance, demande aux membres du Conseil d'Administration si le compte-rendu de la séance du 7 avril 2022 appelle des observations.

**Le Conseil d'Administration du CCAS,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

- **ADOPTÉ** le compte-rendu de la séance du 7 avril 2022.

**2 - Logement du CCAS – Renouvellement de la convention à titre révocable à compter du 17 août 2022.**

*Rapporteur : Madame Serenella VIPREY*

Madame VIPREY Serenella, Vice-Présidente du CCAS, rappelle que par délibération en date du 10 septembre 2019 le conseil d'administration a décidé de louer l'appartement du CCAS à Monsieur Rémi CHABAIN, à compter du 17 août 2019 pour la durée d'une année, dans le cadre d'une convention de location à titre précaire et révocable.

Madame VIPREY, rappelle que l'appartement du CCAS est attribué en priorité à des personnes à revenus modestes.

Cette convention arrive à échéance le 16 août 2022 et Monsieur Rémi CHABAIN souhaite continuer à occuper le logement encore une année supplémentaire.

## FOLIO 86

Par conséquent, et vu la situation de Monsieur Rémi CHABAIN, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du conseil d'administration :

- de continuer à louer cet appartement à Monsieur Rémi CHABAIN à compter du 17 août 2022 et jusqu'au 16 août 2023, dans le cadre d'une convention à titre précaire et révocable.
- de fixer le montant de la redevance mensuelle à 396.53 € (en prenant en compte la révision du prix du loyer annuel) hors charges.

Mme MIRAILLET souhaite connaître combien de temps la convention à titre révocable peut être renouvelée à une même personne. Madame TEXIER indique que la convention peut être renouvelée pendant 5 ans.

**Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité  
Le Conseil d'Administration,**

- **DECIDE** de continuer à louer l'appartement, propriété du CCAS, à Monsieur Rémi CHABAIN à compter du 17 août 2022 pour la durée d'un an ;
- **FIXE** le montant de la redevance mensuelle à 384.36 € en prenant en compte la révision du prix du loyer annuel hors charges ;

**AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS à signer la convention de location à titre précaire et révocable et tout document s'y rapportant.

### 3 - Compte-rendu des actes

Le Président de séance rend compte des décisions prises en application de la délégation de compétences accordée par le conseil d'administration en séance du 2 juillet 2020.

Le 29 mars 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 4 avril 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 5 avril 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 6 avril 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

## **FOLIO 87**

Le 7 avril 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 7 avril 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 100 euros.

Le 11 avril 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 12 avril 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 12 avril 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 13 avril 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 14 avril 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 14 avril 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 18 avril 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 19 avril 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 19 avril 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 21 avril 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 21 avril 2022 Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 25 avril 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 26 avril 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 27 avril 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 27 avril 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 28 avril 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 28 avril 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 2 mai 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

## FOLIO 88

Le 3 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 5 mai 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 3 mai 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 9 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 10 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 11 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 12 mai 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 12 mai 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 12 mai 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 16 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros

Le 17 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros

Le 19 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros

Le 19 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros

Le 19 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros

Le 23 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros

Le 24 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros

Le 25 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros

Le 26 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros

Le 26 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros

Le 26 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros

## FOLIO 89

Le 30 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros

Le 31 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros

Le 1<sup>er</sup> juin 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros

Le 2 juin 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros

Le 2 juin 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros

Le 2 juin 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros

Le 7 juin 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros

Le 7 juin 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros

Le 8 juin 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros

Le 8 juin 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 9 juin 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 9 juin 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 9 juin 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 9 juin 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 16 juin 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros

Le 16 juin 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros

Le 23 juin 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros

Le 23 juin 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros

## FOLIO 90

### Aides Ukraine

Le 7 avril 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 7 avril 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros

Le 7 avril 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 7 avril 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros

Le 7 avril 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 14 avril 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 14 avril 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 14 avril 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 14 avril 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 14 avril 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 14 avril 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 14 avril 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 14 avril 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 21 avril 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 21 avril 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 21 avril 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 21 avril 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 21 avril 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 21 avril 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

## FOLIO 91

Le 21 avril 2022 Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 21 avril 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 28 avril 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 28 avril 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 28 avril 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 28 avril 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 28 avril 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 28 avril 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 28 avril 2022 Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 2 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé une facture de pharmacie de 71.98 euros.

Le 5 mai 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 5 mai 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 5 mai 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 5 mai 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 5 mai 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 5 mai 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 5 mai 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 5 mai 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 75 euros.

Le 12 mai 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 12 mai 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.



## FOLIO 92

Le 12 mai 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 12 mai 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 12 mai 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 12 mai 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 12 mai 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 12 mai 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 75 euros.

Le 16 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 16 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 19 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 19 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 19 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 19 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 19 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 19 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 19 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 19 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 75 euros.

Le 25 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 25 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 26 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 26 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

## **FOLIO 93**

Le 26 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 26 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 26 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 26 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 26 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 26 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 75 euros

Le 30 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 30 mai 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 2 juin 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 2 juin 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 2 juin 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 2 juin 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 2 juin 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 2 juin 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 2 juin 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 2 juin 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 75 euros

Le 7 juin 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 7 juin 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 9 juin 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 9 juin 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

## **FOLIO 94**

Le 9 juin 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 9 juin 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 9 juin 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 9 juin 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 9 juin 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 9 juin 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 75 euros

Le 14 juin 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 14 juin 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 28 juin 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 75 euros.

Madame VIPREY explique qu'elle a demandé la suspension de certains bons alimentaires, elle précise que les bénéficiaires de ces bons alimentaires n'étaient pas ou plus suivis par un travailleur social. Elle les a invités à contacter une assistance sociale afin que celle-ci mette en place un suivi social. Mme VIPREY précise qu'à la demande de l'assistante sociale, les bons alimentaires pourront être délivrés de nouveau.

### **Le Conseil d'Administration,**

#### **Vu la délibération du 2 juillet 2020**

- **PREND ACTE des actes passés en vertu de la délégation de compétences citées ci-dessus.**

#### **4- Questions diverses.**

Madame VIPREY propose aux membres du CCAS de se réunir, sous forme de réunions informelles avec les membres du CCAS, tous les 2 mois, afin de partager et d'échanger les informations et évoquer les manifestations en cours.

Madame VIPREY indique que l'opération brioche se déroulera le vendredi 7 octobre prochain et précise qu'il conviendra de demander 3 devis afin de pouvoir procéder au choix du prestataire qui pourra prendre en charge la commande.

## FOLIO 95

Madame VIPREY précise que les réunions informelles permettront à cet effet, de faire un point sur l'avancement et l'organisation des manifestations.

Madame TEXIER Marjorie souhaite évoquer un sujet qui lui tient à cœur en sa qualité d'ambassadrice de l'association « Les Triplettes Roses ».

Le Collectif Triplettes Roses a pour objectifs de mieux faire connaître le cancer du sein triple négatif, mais aussi et surtout, de permettre aux femmes atteintes de ce cancer en France d'accéder à des traitements novateurs.

Madame TEXIER sollicite le CCAS afin que l'association puisse tenir un atelier le 16 octobre 2022 dans la cadre de la journée organisée pour « Octobre rose ».

Les membres du CCAS sont favorables à la démarche, Mme TEXIER Evelyne propose de consulter le service communication ainsi que l'association « Ma bulle rose » afin d'organiser la manifestation.

La séance est levée à 19h37.

Le Président du CCAS  
Monsieur Christophe BOUVIER

